

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

DROIT VOISIN AU PROFIT DES AGENCES ET ÉDITEURS DE PRESSE - (N° 1616)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC43

présenté par
M. Mignola, rapporteur

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« de la présente partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.